

INSCRIPTION DES ELEVES EN LYCEES ET LYCEES PROFESSIONNELS

L'avis d'affectation permet de s'inscrire dans un établissement pour y suivre une formation précise.

Pour les élèves entrant en 2^{ndes} Générales, Technologiques et Professionnelles et 1^{ère} année de CAP, l'inscription est obligatoire au plus tard le samedi 5 juillet 2014 ; au-delà de cette date, la place de l'élève ne sera plus réservée. Le Chef d'établissement contactera alors les élèves inscrits sur les listes complémentaires à compter du lundi 7 juillet 2014.

Pour les élèves entrant en 1^{ères} Générales, Technologiques et Professionnelles, l'inscription est obligatoire au plus tard le samedi 5 juillet 2014 ; au-delà de cette date, la place de l'élève ne sera plus réservée. Le Chef d'établissement contactera alors les élèves inscrits sur les listes complémentaires à compter de cette date.

Les élèves futurs lycéens doivent se présenter avec un EXEAT puisque chaque chef d'établissement d'accueil doit s'assurer que le jeune est en règle avec l'établissement d'origine.

ETABLISSEMENTS	DATES D'INSCRIPTION	HORAIRES D'INSCRIPTION	DOCUMENTS A APPORTER	REMARQUES COMPLEMENTAIRES
Lycée Jehan de Beauce 20 rue du Commandant Chesne 28000 CHARTRES	Elèves entrant en 2 ^{nde} GT et Pro Vend 27/06/2014 Lun 30/06/2013 mardi 01/07/2014 merc 02/07/2014	14 h – 20 h 9 h – 18 h 8 h – 17 h 30 10 h – 13 h	- Photocopie carnet de vaccinations - Photocopie livret de famille - Photocopie des 3 bulletins trimestriels de l'année - EXEAT - 4 photos d'identité - Extrait jugement de divorce le cas échéant - RIB pour les élèves boursiers - Notification d'affectation délivrée par l'Inspection Académique	<u>Facultatif</u> : chèques pour adhésion à l'Association sportive et le Foyer socio-éducatif. Nota : les dossiers d'inscription vierges sont donnés aux collèges de secteurs quelques jours avant le DNB pour être transmis aux familles.
Lycée Fulbert 62 rue St Chéron 28000 CHARTRES	<u>2^{ndes} GT</u> Lundi 30 juin Mardi 1er juillet Mercredi 2 juillet	10 h 00 – 20 h 00 8 h 30 – 16 h 30 8 h 00 – 13 h 00	- Attestation d'identité (copie livret de famille ou CI) - Copie des bulletins de 3 ^{ème} et de l'ASSR - Deux photos d'identité - 1RIB - Notification d'affectation délivrée par l'Inspection Académique	<u>Facultatif</u> : 1 chèque de 10 € à l'ordre de la MDL (Maison des lycéens)
Lycée Marceau 2 rue Pierre Mendès France 28000 CHARTRES	Samedi 28 juin Lundi 30 juin Mardi 1 ^{er} juillet Mercredi 2 juillet	9h00-12h30 8h00-18h00 8h00-18h00 8h00-12h30	- Copie de la Carte Nationale d'Identité ou du Passeport de l'élève (mettre le recto et le verso sur la même feuille) ; - Copie intégrale du livret de famille (Toutes les pages, en recto-verso) ; - Copie du document administratif justifiant de la position de l'enfant (jugement de divorce, attestation de séparation...) si besoin ; - Copie de l'attestation carte vitale (pas de la carte) ; - Copie de l'attestation d'assurance (si possible) ; - RIB OBLIGATOIRE.	PRESENCE DE L'ELEVE OBLIGATOIRE AU MOMENT DE L'INSCRIPTION et D'UN RESPONSABLE LEGAL. <u>Facultatif</u> : 1 chèque de 5€ à l'ordre du Foyer Socio Educatif. <u>Facultatif</u> : 1 chèque de 20€ à l'ordre de l'Association sportive du Lycée MARCEAU
LP-LDM G. Courtois 2 rue Salvador Allende BP 30257 28105 DREUX Cedex	<u>Lundi 30/06/2014 :</u> <u>Mardi 01/07/2014 :</u>	BAC Pro Carrosserie : 9 h -12 h BAC Pro Maint. Véhic. : 14 h – 17 h BAC Pro Tech.Usinage : 9 h -12 h BAC Pro Esth. Cosm. : 14 h – 17 h	- Exeat - Photocopie CNI recto-verso ou carte de séjour pour les élèves majeurs et de nationalité étrangère. - Photocopie du livret de famille (toutes les pages) - Photocopie des pages de vaccination du carnet de santé - 4 photos couleurs récentes sans couvre-chef - 1 RIB - Attestation d'assurance responsabilité civile pour l'année scolaire 2014/2015 - Photocopie ASSR 2 - Attestation de recensement ou JDC (ex JAPD) - Photocopie d'un extrait de jugement (en cas de divorce ou séparation). - Photocopie des 3 derniers bulletins scolaires	Présence du jeune et du responsable légal <u>Facultatif</u> : chèque de 5 € pour une adhésion volontaire à la Maison des Lycéens. <u>Important</u> : Ne pas oublier d'apporter les fiches « infirmerie », « intendance » ainsi que le « règlement intérieur du service de pension et de demi-pension » signés le jour de l'inscription. Ces documents seront préalablement envoyés aux familles concernées.

<p>L.P. Philibert de l'Orme 7 rue J. Ferry BP 40105 28110 LUCE</p>	<p>Le 30 juin 2014 et le 1^{er} juillet 2014</p>	<p>8 h 30 - 12 h 00 et 13 h 30 - 17 h 30</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Exeat (à demander au collège d'origine). - Photocopie du livret de famille - Photocopie pièce d'identité recto/verso - Photocopie de l'attestation de recensement militaire ou du certificat de préparation à la journée de préparation à la défense (JAPD) pour les élèves ayant 16 ans et de nationalité française. - Photocopie du carnet de vaccination - 2 photos d'identité - 1 RIB - Photocopie du jugement en cas de divorce ou de séparation. 	<p>Présence d'un parent ou tuteur obligatoire</p> <p>Prévoir chèque de 6 € pour inscription Maison des Lycéens (<i>facultatif</i>).</p>
<p>LP E. Triolet 2 rue des écoles 28110 LUCE</p>	<p>Lundi 30 juin 2014 Mardi 1^{er} juillet 2014</p>	<p>De 9 h 00 à 17 h 00</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Exeat (à demander à l'établissement d'origine) - 2 photos d'identité récentes - Photocopie du livret de famille/ - Photocopie du jugement en cas de divorce ou de séparation - Photocopie carte d'identité (le recto et le verso sur la même face d'une feuille A 4). - Photocopie attestation de recensement si + de 16 ans. - Photocopie du carnet de vaccination. - Livrets de compétences socle commun. 	<p>Présence du parent ou tuteur obligatoire</p> <p>Imprimés de transport remis par le lycée</p> <p>Prévoir 1 photo et 6€ pour s'inscrire à la maison des lycéens (<i>facultatif</i>).</p>
<p>Lycée S. Monfort 6 rue de l'orme de Sours 28600 LUISANT</p> <p>Voir site internet : http://www.lycee-silvia-monfort.fr</p>	<p><u>2^{nde} GT</u> - S. 28 juin 2014 (tous les collèges)</p> <p>- M. 1^{er} juillet 2014 (collèges Soutine)</p>	<p><u>A la Vie Scolaire</u> 9 h à 12 h</p> <p>8 h à 12 h</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 2 photos d'identité - Photocopie du livret de famille pour tous les membres de la famille 	<ul style="list-style-type: none"> - Dossier d'inscription : → à récupérer au collège le dernier jour du DNB pour les élèves des 4 établissements de secteur (Luisant, Lucé Petits Sentiers, Illiers et Voves) → à remplir sur place pour les élèves des autres établissements - Imprimés de transport remis par le lycée.
	<p><u>2^{nde} Bac Pro et 1^{ère} année de CAP</u> Le 28 juin avec les 2GT (voir ci-dessus)</p> <p>----- <i>Puis jusqu'au mercredi 3 juillet</i></p>	<p><u>A la Vie Scolaire</u> 9 h à 12 h</p> <p>----- <u>Au Secrétariat élèves (D112)</u></p> <p>8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h 30</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Photocopie du jugement de divorce des documents de séparation ou de tutelle le cas échéant - Photocopie des 3 bulletins trimestriels de 3^{ème} 2013-2014 - Photocopie des pages de vaccination du carnet de santé 	<ul style="list-style-type: none"> - Dossier d'inscription : → envoyé au candidat au préalable - Imprimés de transport remis par le lycée
<p>Lycée E. Branly 29 avenue J. F. Kennedy BP 40019 28101 DREUX Cedex</p>	<p><u>2^{nde} Bac Pro</u> Mercredi 2 Juillet 2014</p>	<p>13 h 00 – 18 h 00</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Photocopie du livret de famille - Photocopie de la carte d'identité de l'élève (recto-verso – format A4) - 4 photos d'identité couleur sur fond blanc - RIB ou RIP - Photocopie du carnet de santé 	<p>Facultatif : Chèque de 8 € pour adhésion Maison des Lycéens</p> <p>LES DOSSIERS D'INSCRIPTION SERONT TRANSMIS DANS LES COLLEGES.</p>
	<p><u>2^{ndes} Gales</u> Lundi 30 juin 2014 Mardi 1^{er} juillet 2014 Mercredi 2 juillet 2014</p>	<p>14 h 00 – 19 h 00 9 h 00 – 19 h 00 9 h 00 – 13 h 00</p>		
<p>Lycée Rotrou 1 rue Les Marchebeaux 28100 DREUX</p>	<p><u>2^{ndes} G et T :</u> Mer. 02/07/14 Collèges Soutine</p>	<p>14 h – 17 h</p>	<p>Les dossiers (sous forme papier) seront transmis aux collèges avant le début des épreuves du DNB et ceci dans tous les collèges du Drouais (à l'instar des années précédentes) ce qui permet une remise aux élèves avec l'avis d'affectation.</p>	